

CONTRAT DE LOCATION maison de vacances "Villa Ri_

Propriétaire/gérant invité (appelé ZVG) _____
Locataire/Vacancier : _____

conclure les contrats de location suivants :

Désignation du bien locatif/conditions de location :

Maison de vacances "Villa Rio Mar" avec 3 chambres, piscine privée, occupation jusqu'à 6 personnes
Adresse : Partida Sortes de la mer Calle 21, n° 4, 03779 Els Poblets,

Période de location : du _____ au _____
Prix de location par nuit 150 € x _____ nuits jusqu'à 6 personnes = _____
plus nettoyage final 180 € sans animaux/chiens (supplément 70 € avec animaux) = _____
plus la caution (sera remboursée sans dommage matériel, voir paragraphe 2) = _____
Électricité selon consommation 0,30 € par kWh
Montant total (service jardin/piscine et accès internet inclus) = _____

Modalités de paiement : Acompte (20%) _____ € à régler immédiatement après réservation et retour du contrat de location signé par virement bancaire sur le compte indiqué. La caution de 300 € est due à l'arrivée.

Le solde (80%) du prix de la location est à régler 2 semaines avant l'arrivée par virement bancaire d'un montant de _____ €.

Coordonnées du compte : Beate Pfützenreuter, Volksbank Sprockhövel, IBAN : DE96 4526 1547 0152 1297 00

1. Avec la conclusion de ce contrat de location et de la caution mentionnée, la relation contractuelle entre le locataire et le ZVG est considérée comme close. Le contrat commence lorsque le propriétaire (intermédiaire) a reçu un acompte du montant susmentionné sur le montant de la location susmentionnée. Ce contrat peut être résilié jusqu'à 4 semaines avant le début de la période de location s'il existe des raisons sérieuses. Moins de 30 jours avant le début de la période de location, la totalité du loyer doit être payée sans frais supplémentaires. Si le bien peut être reloué à bref délai dans les mêmes conditions, le locataire sera remboursé de 75% du prix de la location. En cas d'annulation, l'acompte est conservé et reste acquis au ZVG. Nous recommandons au locataire/vacancier de souscrire une assurance annulation de voyage.
2. Avant d'emménager dans la propriété, le locataire paie la caution mentionnée ci-dessus, qui sera remboursée après la fin de la période de location si la maison de vacances est laissée en bon état. La caution sera retenue en cas de dégradations volontaires ou d'usures graves et exceptionnelles. Le locataire est également responsable des dégâts ultérieurs, le cas échéant avec son assurance responsabilité civile. Il est interdit de fumer dans la maison. Les coussins de chaise, les coussins de chaise longue et les protections/auvents contre le vent et le soleil doivent être fermés ou fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
3. Le locataire a le droit d'utiliser tous les objets de la maison, à l'exception d'un placard privé. Si quelque chose est accidentellement endommagé sans négligence grave de la part du locataire, il doit être signalé au ZVG afin que le dommage puisse être réparé à court terme, le cas échéant en facturant la caution. Le locataire s'engage à remettre le logement en parfait état le jour du départ. Une attention particulière doit être accordée aux appareils de cuisine, aux toilettes, à l'élimination des déchets et aux matelas. Il prend le plus grand soin de tous les meubles, grilles et clés. En cas de négligence grave, ceux-ci doivent être remplacés. En vue du maintien de la couverture d'assurance de la propriété, le locataire est tenu de fermer toutes les portes, portails et grilles, d'éteindre les appareils électriques et de fermer tous les robinets en cas d'absence, faute de quoi le locataire est responsable envers le propriétaire des dommages qui en résultent. En cas de cambriolage, les objets volés et/ou détériorés dans les bagages du locataire ne seront pas remplacés par le ZVG. Une assurance bagages est recommandée pour cela.
4. Pendant la période de location, le bien locatif, y compris la piscine privée, est à la disposition du locataire pour son usage exclusif.
5. Le locataire est responsable des accidents qui se produisent sur la propriété/piscine ou dans la maison. La/les personne(s) indiquée(s) dans le contrat en tant que locataire est/sont conjointement et solidairement responsable(s) de toutes les personnes séjournant dans la maison.
6. La location peut être occupée le jour de l'arrivée à 16h00 et doit être libérée au plus tard à 10h00 le jour du départ. Déviations dans le temps après consultation avec le ZVG. L'hébergement après 20h00 sera facturé un supplément de 10,00 € par heure. Nous demandons votre compréhension après minuit si nous demandons une nuit à l'hôtel. L'heure/le point de rendez-vous pour l'emménagement est convenu individuellement avec le ZVG. A cet effet, le locataire communiquera en temps utile les heures d'arrivée et de départ.
7. L'heure de la sieste prévalant en Espagne de 14h00 à 17h00, il est demandé au locataire de respecter et de se conformer à ces heures de calme dans l'intérêt du voisinage.
8. En cas de litige, toutes les parties se soumettent à la loi espagnole. Denia est convenu comme lieu de juridiction en première instance. Les deux parties déclarent par leur signature qu'elles acceptent ce contrat.
9. Réservations avec chien/animaux uniquement après consultation et paiement spécial pour le nettoyage final.
10. Lors de l'emménagement, le ZVG expliquera l'objet « Villa Rio Mar » au locataire/vacancier et le remettra avec un protocole d'emménagement. Le relevé actuel du compteur est relevé sur place et facturé 0,30 € du kWh lors de votre déménagement en fonction de votre consommation personnelle. La piscine est nettoyée 1 à 2 fois par semaine par le ZVG. L'accès à Internet est gratuit.